



Commune de Mora

Centre Technique de la Forêt Communale
CTFC

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FORÊT COMMUNALE DE MORA

Année 2009

INTRODUCTION

La foresterie communale est un concept qui est a mis en place par la loi forestière N° 94 -10 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Dans cette loi, la possibilité est donnée aux populations et aux communes, de gérer une partie du secteur forestier non permanent (forêts communautaires) et permanent (forêts communales)... Par ailleurs, l'article 16 de la loi N° 2004-018 sur la décentralisation fixe les règles applicables aux communes notamment le transfert des compétences des opérations de reboisement et de création de bois communaux. Ces différents textes ont été exploités par certaines communes des régions du Sud et de l'Est qui ont bénéficié des retombées de toute nature y relatives. Or, dans les régions soudano-sahéliennes, particulièrement l'extrême nord, ce concept de forêt communale n'a pas été véritablement mises en pratique par les différentes collectivités de cette partie du Cameroun.

C'est dans ce sens que la commune d'arrondissement de Mora a élaboré un programme spécial de restauration des sols dégradés dans son territoire de compétence conformément à loi forestière camerounaise. L'une des stratégies de lutte contre la désertification et d'amélioration des revenus de la commune et des populations locales est la création d'une forêt communale.

Le présent document est le rapport des activités qui ont été menées en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet depuis la signature des documents à la mission de suivi de réception des travaux.

PRESENTATION DU PROJET ET DES DIFFERENTS STRUCTURES EN CHARGE DE LA GESTION DU PROJET

Titre du projet

Projet de création, d'aménagement et de gestion d'une forêt communale (FC) dans la communale de Mora

2°) L'objectif global

Créer une forêt communale dans l'arrondissement de Mora pour restaurer les sols dégradés à travers la plantation des espèces locales fertilisatrices des sols, productrices de la gomme arabique et d'espèces bois énergie afin d'améliorer les conditions socio-économiques et environnementales.

3°) Les objectifs spécifiques du projet

- Informer, sensibiliser et éduquer les bénéficiaires sur les aspects (les bienfaits de l'arbre) et problèmes environnementaux liés à l'exploitation anarchique des ressources ligneuses et à la création des forêts communales ;
- Installer une pépinière permanente dans l'arrondissement de Mora;
- Produire et planter les arbres dans le ou les sites retenus ;
- Classer les zones plantées au Domaine Forestier Permanent en tant que FC ;
- Elaborer un plan de gestion de cette Forêt Communale ;
- Suivre et évaluer les activités du projet;
- Renforcer les capacités des conseillers communaux de Mora en matière de gestion durable ressources naturelles.

4°) La zone d'intervention

Le projet a été exécuté dans la Commune de Mora, arrondissement de Mora, département du Mayo Sava, province de l'Extrême Nord du Cameroun. Deux sites ont été choisis et sont situés sur l'axe Mora – Doublé.

5°) Les bénéficiaires

La Commune d'arrondissement de Mora et les communautés vivant à la périphérie des sites plantés.

6°) Les résultats attendus du projet

A) A court terme 2009

- Toutes les parties prenantes sont informées, sensibilisées sur les aspects et les bienfaits des forêts communales et éduquées sur la nécessité de la protection de l'environnement ;
- Au moins 02 pépinières à Mora ou à ses environs ;
- Environ 80000 plants sont produits dans ces pépinières/an;
- 95% des plants produits sont plantés dans la forêt communale ;
- Environ 500 ha sont reboisés en 3 ans, en fonction de la disponibilité du financement par an et 625 plants/ha
- Service compétent de gestion et de surveillance de la FC opérationnel au sein de la commune

B) A long terme

- Environ 500 ha des terres restaurées;

- mise en œuvre d'un plan de gestion de la FC
- Production de bois énergie
- La collecte de la gomme arabique est effective ;
- Les conditions de vie des populations bénéficiaires sont améliorés ;

7°) Les activités du projet

- Demande de concession provisoire par la commune et processus de classement
- Installation de l'équipe technique du projet ;
- Prospection et choix de site ;
- Information et sensibilisation des toutes les parties prenantes du projet ;
- Installation de la pépinière ;
- Formation pratique des pépiniéristes directement dans la pépinière
- Fabrication du compost et remplissage des pots ;
- Semis ;
- Arrosage des pots et soins des jeunes plants ;
- Piquetage et trouaison du site de la forêt communale ;
- Mise en terre plants (reboisement) dans les sites de la forêt communale ;
- Regarni dans la forêt communale ;
- Mise en place de la clôture ;
- Recrutement des gardiens.
- Elaboration d'un plan de gestion de la FC à échéance de 3 ans

8°) La durée du projet

La durée d'exécution est de 3 ans avec trois phases de dix mois (10 mois) à compter du 1^{er} février 2009 au novembre 2011. Toutefois, des éventuelles et légères modifications peuvent être faites en fonction de la disponibilité des financements.

9) Les organismes intervenant dans le projet.

a) Le Centre Technique de la Forêt Communale

Créé en 2007, le Centre Technique de la Forêt Communale dont le siège est à Yaoundé, est l'organe de mise en œuvre du programme d'Appui à la gestion durable des FC du Cameroun. Sa principale mission est d'appuyer les communes forestières du Cameroun (membres de l'ACFCAM) au processus de classement, d'aménagement, d'exploitation, de commercialisation et de gestion durables des forêts communales. Par contre, le rôle du CTFC dans le cadre de ce projet, est de faciliter l'obtention de financement et de s'assurer de la bonne gestion des ressources financières mobilisées à cet égard. C'est l'organe de contrôle, et évaluation du projet. Il apporte un appui technique pour l'élaboration du plan simple de gestion.

b) La Commune d'Arrondissement de Mora.

Principal bénéficiaire direct du projet, la Commune d'Arrondissement de Mora qui dispose déjà d'une petite ligne budgétaire pour le financement des activités de protection de l'environnement dans sa localité, aura pour rôle de contribuer financièrement, matériellement, à la limite de ses moyens, pour l'atteinte des objectifs dudit projet. Elle a également pour mission de mettre à la disposition du projet, le ou les sites à reboiser, d'assurer le suivi après la fin du projet.

c) **L'Agence pour le Développement Durable de la Biodiversité au Cameroun**

Doté d'une expérience en matière de gestion intégrée et durable des ressources naturelles et du reboisement, l'ADUBIC sera l'organe qui s'occupera des aspects techniques du projet. Elle aura donc la mission de développer des outils de sensibilisations pour amener les populations à adhérer au projet, de former les pépiniéristes, d'assurer leur suivi, de veiller à la bonne marche des opérations de la création de la pépinière à la mise en terre des plants. Il fournira également deux rapports d'activités, un à la fin des travaux de trouaison et l'autre à la fin du projet. La connaissance effective de l'arrondissement de Mora par l'équipe technique de l'ADUBIC est un atout considérable pour le projet.

Il est à noter que le Coordonnateur de l'ADUBIC à mener quelques activités dont les plus importants en 2008 sont :

- L'organisation de l'opération « **CŒUR VERT, AVENIR ROSE** » du Réseau des Parlementaire du CES et Centre de Santé de Mokyo, arrondissement de Tokombéré, département du Mayo Sava, le site de l'Université de Maroua,
- L'appui des communautés des sites reboisés à l'élaboration des statuts et à la légalisation des entités juridiques pour le suivi des parcelles plantées ;
- La fourniture des 25.000 plants à l'Ets HALMADI, dans le cadre de l'opération « **SAHEL VERT** » lancée par le MINEP
- L'exécution d'un projet pilote parlementaire d'irrigation villageoise par la méthode du goutte à goutte sur culture maraichères à Nouldaïna et Bangana dans les arrondissements de Gobo et de Guéré et de Kousseri, arrondissement de Kousseri.

LES ACTIVITES DU PROJET

1°) La signature des documents

Après l'élaboration du document du projet, plusieurs autres documents ont été signés :

- Le Programme d'Action Opérationnel (PAO) a été approuvé et signé par les deux partenaires (CTFC-Commune de Mora)
- Un contrat d'exécution des activités du projet a été signé entre la partenaire financier (CTFC) et le partenaire technique (ADUBIC) ;
- Un contrat de supervision des opérations de reboisement a été encore signé entre le CTFC et l'ADUBIC ;
- Un contrat de production des plants a été signé entre le CTFC et un pépiniériste à Makilingaï.

2°) La production des plants

Conformément au PAO et sous l'encadrement de l'ADUBIC, 90000 plants devraient être produits. La Commune de Mora devrait produire 12000 plants et le financement devrait supporter la production de 78000 plants. Mais compte tenu de manque d'eau dans la ville de Mora, ces plants ont été produits dans la pépinière de Makilingaï situé à environ 20 km de Mora. Les espèces produites sont en grande partie *l'Azadirachta indica*, *l'Acacia senegal*,



l'Acacia nilotica, le Balanites egyptiaca, le Tamarindus indica, le Cacssia seamea, le Leucena

de Makilingai

Les plants soigneusement rangés dans la pépinière de Makilingai

3°) La formation des manœuvres

Afin de permettre aux manœuvres d'assurer avec efficacité les opérations de plantation, une formation a été organisée et animée par l'ADUBIC. Cette atelier-formation qui a regroupé une trentaine des leaders des organisations associatives de la ville de Mora a été théorique et pratiques. A cet effet, les sujets qui ont été traités pendant cette formation ont été entre autres les techniques de production des plants, les travaux de préparation de terrain et les techniques de mise en terre des plants en zone sahélienne.



Une phase de formation théorique des leaders des associations dans la salle des réunions de la Commune de Mora



La formation pratique des leaders des associations sur le parcellage et le piquetage

4°) Les opération de préparation du site de reboisement.

A l'issue de la formation, les participants sont descendus sur le site de la forêt communale mettre en application les enseignements théoriques qu'ils ont appris pendant la formation. Ainsi, les opérations ont été menées dans un ordre chronologique et sont notamment :

- **Le parcellage** : Suivant le plan élaboré en salle et le nombre d'hectares à plantés pendant la campagne 2009, le site a été découpé en unités parcellaires de 10 ha. Ainsi, 11 unités parcellaires soit 110 hectares ont été délimitées.
- **Le piquetage** : C'est une opération qui consiste à matérialiser l'emplacement de l'arbre par un piquet. Pour respecter la distance entre les arbres (4X4), des ficelles de 4m ont été remises aux apprenants
- **La trouaison** : Après le piquetage, les manœuvres ont creusé les trous. Ainsi, 6250 trous ont été creusés dans chaque unité parcellaire.



Une équipe prépare les ficelles pour le parcellage



Une phase de piquetage



Une vue d'une parcelle avec les trous



Un arbre prêt à être mis en terre

5°) Les opération de mis en terre.

La mise en terre des plants est une activité délicate qui nécessite une attention particulière. Pour le cas de la dite plantation, un tri minutieux a été effectué dans un premier temps notamment, la

sélection et l'arrangement des plants sains, vigoureux et ayant une taille d'au moins 30 cm dans un coin de la pépinière. Le chargement des plants dans le camion a été soigneusement fait et les plants ont été arrangés. Arrivés sur le site, ces plants ont été déchargés et déposés devant chaque trou avant la mise en terre définitive. Il convient de signaler qu'il y a eu une cérémonie de lancement de



officiel de mise en terre présidée par le préfet assisté du maire, du député et autres personnalités et les services techniques impliqués dans le processus de foresterie communale de cette commune.

Les plants sont soigneusement arrangés pour éviter la perte massive.

La distribution des plants se fait à l'aide des portes-tout et des brouettes.

CONCLUSION

La première phase du projet de création, d'aménagement et de gestion de la forêt communale de Mora qui s'est déroulée de Mars à Novembre 2009 a atteint les objectifs fixés dans la mesure où 110 hectares sur les 135 prévus ont été reboisés, soit l'équivalent de 81,48%. Le taux de survie, après le comptage lors de l'évaluation, deux mois après la mise en terre (octobre 2009) est égale à 5737600plants vivants soit un pourcentage de 80%. A cela, s'ajoute le renforcement des capacités des leaders associatives sur les techniques de production des plants, les techniques de mise en terre (parcellage, piquetage, les dimensions des trous, l'enlèvement des plastiques sans détruire la motte de terre...); la lettre d'information pour l'immatriculation a été également introduite auprès des autorités compétentes.

Malgré les résultats ci-dessus mentionnés, quelques difficultés ont été rencontrées lors de l'exécution des activités pendant cette campagne de reboisement, notamment :

- L'irrégularité de pluies qui ralentissait souvent les opérations de mise en terre ;
- L'implication insuffisante du personnel de la commune affecté au projet (cela n'as pas permis de planter les 135 hectares prévus dans la convention CTFC-Commune de Mora;
- La non production de 12000 plants par la Commune de Mora ;

Outres ces difficultés, il convient de signaler que le Centre Technique de la Forêt Communale a financé presque tout seul les activités du projet à savoir la production des 78000 plants, les paiement des manœuvres pour les opérations de piquetage, les trouaisons et la mise en terre des plants.

Fort de ce qui précède, il est utile de faire quelques suggestions:

- Que les communes versent totalement leur contribution une fois la convention signée avec le CTFC, conformément au PAO ;
- Que le personnel recruté pour le compte du projet par les communes soit mis à la disposition du prestataire en charge de mener les activités du projet ;